



## PRÉVOST ADOPTE DES CIBLES DE RÉDUCTION DE GES DE 50 ET 80 % Crédibles, réalistes et ambitieuses



La Ville de Prévost a adopté lors du dernier conseil 3 cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES) : 80 % pour les services municipaux; 50 % pour les services municipaux avec ses sous-traitants; et 50 % pour l'ensemble de la communauté prévostoise.

Tous ces chiffres méritent quelques explications, mais avant, examinons le contexte dans lequel ces pourcentages ont été établis.

**L'ATMOSPHÈRE TERRESTRE : UN BAIN QUI SE REMPLIT** – Le phénomène du réchauffement climatique est lié à l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Le soleil réchauffe notre planète. Normalement, une partie de cette chaleur s'échappe dans l'espace. Les gaz à effet de serre agissent comme un piège à chaleur en empêchant la diffusion de cette dernière dans l'espace.

Certaines personnes comparent le processus d'accumulation de GES à un bain qui se remplit d'eau, mais dont le drain est en train de s'obstruer.

Le but de réduire les gaz à effet de serre est donc de désengorger le drain de notre bain avant qu'il ne déborde. Comme les principaux gaz à effet de serre demeurent dans la troposphère entre 12 et 6500 ans, il est important d'y voir maintenant.

Présentement, d'année en année le drain se bouche de plus en plus. Même si la pandémie a réduit de façon significative les émissions de GES, le drain est tellement bouché que le niveau de l'eau continue à monter.

Restons positifs. Grâce à nos efforts collectifs et individuels, il est possible d'y voir. C'est pourquoi il faut se donner des cibles ambitieuses.

**AU-DELÀ DE LA MODE** – Présentement, c'est un peu la compétition en ce qui a trait au monde des cibles de réduction de gaz à effet de serre

(GES). Le gouvernement provincial vise 37,5 % pour 2030, le gouvernement fédéral 40 % à 45 %, les Américains avec monsieur Biden 50 % et la mairesse de Montréal 55 %. Ma cible est plus grosse que la tienne!

Les différentes façons de calculer les cibles : une chatte y perdrait ses chats. Les cibles de réduction de gaz à effet de serre sont nombreuses et varient selon divers facteurs.

Premièrement, les pourcentages varient selon l'échéance que l'on fixe. Les échéances les plus fréquentes sont 2025, 2030 et 2050. Plus l'échéance est éloignée plus les cibles devraient être importantes jusqu'à atteindre la carboneutralité. Déjà plus de 77 pays se sont engagés à réduire leur empreinte carbone à zéro dans la première moitié du 21<sup>e</sup> siècle.

Deuxièmement, il y a l'année de référence qui sert de base de comparaison; 1990 est souvent utilisée à ce titre. Il s'agit de calculer la réduction en fonction de cette date. Un des problèmes, particulièrement au niveau municipal, est d'avoir des données émanant de l'année de référence.

Enfin, qu'est-ce qu'on mesure? Le bilan du territoire, celui de l'administration municipale, celui de l'administration municipale avec ses fournisseurs externes?

Autre nuance, est-ce qu'on tient compte dans le calcul des initiatives de séquestration de carbone comme la plantation d'arbres?

Il demeure donc difficile de comparer une cible d'une ville à une autre ville : l'année de référence, l'échéance et ce qu'on mesure étant variables et cela sans parler de la qualité des mesures et de la marge d'erreur.

**NOTRE BILAN MUNICIPAL** – La croissance importante de notre ville depuis 30 ans nous empêche d'utiliser une année de référence trop lointaine (la population en 1990 était d'environ 5000 personnes en comparaison aux 13500 personnes actuelles). Il serait donc hasardeux d'extrapoler notre bilan de 1990 à partir des chiffres provinciaux qui ne reflètent pas la réalité prévostoise.

En 2018, grâce à une subvention de la Fédération canadienne des municipalités, la Ville de Prévost est l'une des rares Villes au Québec (on peut les compter sur les doigts de pieds) qui a pu dresser son bilan d'émission de gaz à effet de serre.

Nous avons donc choisi l'année 2018 comme année de référence.

Vous trouverez sur la page un tableau très précis et complet réalisé par Stéphane Cardin, notre chargé de projet GES. Il suit le protocole établi par le programme Municipalité pour l'action climatique de la Fédération canadienne des municipalités. Peu de villes ont donné un accès aussi complet aux données nécessaires à leur service d'environnement pour établir leur bilan ce qui a permis d'établir un bilan précis. Nos chiffres, notre bilan et par extension nos cibles sont donc crédibles.

Vous constaterez à la lecture de ce tableau qu'il est envisageable pour l'administration municipale de réduire ses émissions de 80 % et même peut-être plus. La carboneutralité pour 2030 aurait pu être une cible, mais elle est présentement peut-être trop ambitieuse. Fixer une telle norme pourrait à long terme être contre-intuitif si nous constatons en cours de route que nous ne pouvons l'atteindre. 80 % demeure donc une cible ambitieuse, mais réaliste.

Si on inclut les sous-traitants dans notre bilan, notre ambition est mise à rude épreuve, car les camions de déneigement, les véhicules des éboueurs et autres gros équipements électriques ne sont pas encore sur le marché. De ce fait, la cible de 50 % pour 2030 a donc été fixée.

Enfin, pour la communauté prévostoise, la cible a aussi été établie à 50 % pour 2030. L'abandon graduel des combustibles fossiles, la progression des ventes des voitures électriques, la gestion de nos déchets devraient nous permettre d'atteindre cette cible. Je suis conscient qu'elle fait preuve d'une grande ambition, mais c'est ici que nous pensons que nous devons faire valoir notre leadership.

Il demeure que comme n'importe quelle résolution de début d'année, les objectifs doivent être suivis d'actions. Les enjeux sont trop importants pour être ignorés ou reportés.

La Ville de Prévost a déjà instauré avec son virage vert plusieurs mesures comme l'électrification de sa flotte, la subvention des bornes de recharge, le service d'autopartage, et divers programmes de subvention et de nouvelles réglementations. Enfin, un nouveau système de transport collectif verra le jour cet été afin de donner une alternative à l'auto solo sur notre territoire.

Chaque geste compte vers l'atteinte de nos objectifs et nous mettons tout en œuvre pour être à la hauteur de nos ambitions.

**Tableau comparatif de scénarios de cibles de réductions GES municipales pour la ville de Prévost sur l'année de référence 2018**

Source d'émission GES secteurs / types / items	En tonne équivalent CO2 (tCO2)	% par secteur / types / items	% sur le grand total	Exemples de mesures de réduction GES
<b>Transport (total) :</b>	<b>1 169</b>	<b>-</b>	<b>91 %</b>	
Flotte légère :	77	7 %	6 %	- Remplacement des pickups et voiture à l'électrique (en conservant les locations à essence) = 5,8 %
12 pickups	56	73 %	5,7 %	
voitures	2	3 %	0,1 %	
locations estivales	19	24 %	1,5 %	
Flotte lourde :	110	9 %	8,5 %	- projet d'électrification de la pépinière (4,7 %) et de camion 12 roues (2 %) = 6,7 %
<b>pépinerie</b>	<b>60</b>	<b>55 %</b>	<b>4,7 %</b>	
12 roues (freighter)	26	22 %	2 %	
autres véhicules	14	25 %	1 %	
<b>Sous-traitance :</b>	<b>982</b>	<b>84 %</b>	<b>76 %</b>	- Modifier les appels d'offre afin d'exiger des mesures de réduction de GES = ? % - Les gros équipements émetteurs n'existent pas tous à l'heure actuelle donc la diminution possible d'ici 2030 n'est pas énorme à moins que certains arrivent rapidement sur le marché.
Déneigement	496	51 %	38,6 %	
Entretiens paysager	38	4 %	3 %	
voirie	104	11 %	8 %	
recyclage	132	13 %	10 %	
déchets	134	13 %	10 %	
compost	78	8 %	6 %	
<b>Bâtiments (chauffage au mazout) :</b>	<b>94</b>	<b>-</b>	<b>7,3 %</b>	- Convertir les systèmes de chauffage à l'électrique = 7,3 %
Centre Communautaires	33	35 %	2,5 %	
Église	24	26 %	2 %	
Presbytère	17	18 %	1,3 %	
904, rue Richer	20	21 %	1,5 %	
<b>Eaux &amp; égouts</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>1,7 %</b>	- Convertir les systèmes de pompage à l'électrique = 1,7 %
Station de pompage	19	87 %	1,5 %	
Autres station de pompage	3	13 %	0,1 %	
<b>Totaux avec sous-traitance</b>	<b>1285</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21,5 % de réduction réalisable</b>
<b>Totaux sans sous-traitance</b>	<b>303</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>86 % de réduction réalisable</b>

### ENGORGEMENT AU SERVICE D'URBANISME

Nombreux sont les Prévostois qui expérimentent des délais plus longs qu'à l'habitude dans leurs relations avec le service de l'urbanisme de la Ville. Dans chaque district, les élus reçoivent des plaintes de leurs administrés à ce sujet. Mais enfin, que se passe-t-il dans ce service ?

**Page suivante**



# ENGORGEMENT au Service de l'urbanisme



Nombreux sont les Prévostois qui expérimentent des délais plus longs qu'à l'habitude dans leurs relations avec le service de l'urbanisme de la Ville. Dans chaque district, les élus reçoivent des plaintes de leurs administrés à ce sujet. Mais enfin, que se passe-t-il dans ce service ?

**PANDÉMIE, REPORTS ET ACQUISITIONS** – Tout d'abord, il faut mentionner que beaucoup se plaignent de délais très longs, mais savent-ils que le délai pour un permis est de 30 jours en temps normal ?

Bien sûr, lorsque c'est possible, les permis sont donnés beaucoup plus vite, mais ce n'est pas toujours le cas.

L'année dernière, la situation exceptionnelle que nous vivons a retardé plusieurs projets de construction ou de rénovation. Ces projets qui auraient dû voir le jour et être traités en 2020 ont été reportés en 2021 et viennent augmenter le volume des demandes actuelles.

Par ailleurs, les demandes liées à la fièvre des ventes immobilières ont provoqué une explosion du nombre de requêtes au service d'urbanisme. Pour vous donner un ordre d'idée, l'année dernière le service a délivré des permis pour une valeur de 29,6 millions de dollars pour l'ensemble de l'année. Actuellement, à la mi-mai, nous sommes déjà à environ 42 millions de dollars. 2021 est déjà une année record après seulement 4 mois et demi et cela toute année complète confondue.

**CAPITAL HUMAIN** – Le nombre de requêtes au service de l'urbanisme a été multiplié par neuf depuis un an. Pour faire face à cet achalandage exceptionnel, l'année dernière, nous avons augmenté le nombre d'employés dans le service, passant de trois à cinq personnes.

Les demandes n'ont pas cessé d'augmenter, on compte environ 250 à 300 nouvelles demandes par mois! Quand on sait que chacune d'elle nécessite de consulter le dossier de propriété, de

faire une analyse et de compléter les documents légaux en conséquence, on réalise à quel point nos cinq membres du service de l'urbanisme sont sollicités.

Lors de la dernière séance, nous avons engagé une nouvelle ressource qui entrera en fonction très bientôt. Nous avons également réaffecté à l'urbanisme des ressources internes pour effectuer des tâches ne nécessitant pas de connaissances spécialisées.

Nous sommes bien conscients que nous aurions besoin d'autres personnes pour faire face à la demande, mais dire qu'il y a une pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de l'urbanisme est un euphémisme!

Mais une question demeure: même si nous réussissons à trouver nos ressources supplémentaires, où pourrions-nous les installer? Nous n'avons plus de place dans nos bureaux pour installer nos nouveaux employés. La majeure partie des documents de nos dossiers de propriété n'étant pas numérisés, le télétravail est absolument impossible.

**MODERNISATION DU SERVICE** – Depuis 2020 et avec l'arrivée de notre nouvelle directrice de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, nous avons prévu d'entreprendre la numérisation de nos dossiers de propriétés (+ de 5 500 dossiers incluant des plans d'architecte). Ce projet a été ralenti du fait de la surcharge de travail, mais c'est un projet très important pour notre service d'urbanisme qui pourrait être plus efficace pour accéder aux documents dont il a besoin. Nous allons donc accélérer la mise en route de ce chantier.

**MESURES** – Pour permettre de traiter plus de dossiers et plus rapidement, nous avons mis en place plusieurs mesures de soutien. Tout d'abord, nous avons réacheminé les appels vers le service au citoyen, de façon à garantir à nos employés la possibilité de se concentrer et d'être plus efficaces et rapides sur les dossiers sur lesquels ils travaillent. Cela permet également d'enregistrer chaque demande reçue dans le système de requête et de s'assurer que chacune soit traitée et suivie.

Pour répondre aux demandes des citoyens qui se plaignaient, à juste titre, de ne pas avoir de retour, nous avons également mis en place un système d'accusé de réception des messages qui indique également le temps d'attente estimé pour le traitement d'une demande de permis.

**QUESTIONS FRÉQUENTES ET ROBOT** – Ensuite, nous avons formé les membres du service au citoyen afin qu'ils puissent répondre aux questions les plus posées et qui ne nécessitent pas de connaissance spécifique en urbanisme, ceci a pour effet de pouvoir répondre tout de suite aux questions simples et de désengorger le système de requêtes.

De plus, à moyen terme, un robot « bot » muni d'une intelligence artificielle sera inséré sur la page dédiée à l'urbanisme sur notre site internet et pourra répondre instantanément aux questions les plus courantes sous forme de clavardage, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Nous faisons tout notre possible pour améliorer votre expérience, en tant que citoyen, ancien ou nouveau à Prévost. Nous mettons énormément d'énergie pour rétablir le service auquel vous avez droit et nous sommes toujours en recherche de solutions pour régler cette problématique.

Je vous remercie de votre patience et de votre compréhension.